

Politique d'adaptation au changement climatique

Novembre 2024



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

Introduction

Gouvernance, pilotage de la politique d'adaptation et association des parties prenantes

Objectifs de la politique d'adaptation au changement climatique

Deux objectifs :

- réduire les risques croissants liés aux impacts du changement climatique qui pèsent sur ses activités directement et indirectement,
- créer de nouveaux services et des solutions financières pour aider ses clients et contreparties à s'adapter au changement climatique.

Quatre axes :

- 1 Etendre la prise en compte de l'enjeu d'adaptation dans le Groupe
- 2 Garantir des processus de qualité et des niveaux robustes d'adaptation
- 3 Mobiliser les leviers d'adaptation et les moments clés les plus pertinents par domaine d'activités
 - Filiales opérationnelles et fonctionnement interne
 - Investissement et gestion d'actifs
 - Financement à l'économie et aux territoires
- 4 Apporter des solutions opérationnelles et financières pour l'adaptation des contreparties et des territoires
 - solutions financières et d'accompagnement
 - Solutions opérationnelles

Annexe : Engagements des entités du Groupe

Introduction

Les conséquences du réchauffement planétaire sont déjà perceptibles et vont s'accroître tant que les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine à l'échelle mondiale ne seront pas nulles. Contribuer à réduire ces émissions est donc un objectif absolu de la politique Climat du groupe Caisse des Dépôts. Les émissions mondiales de GES continuent de croître (+ 1,9 % en 2023 et en moyenne environ 1,5 % par an depuis 1090)¹ et le réchauffement mondial par rapport à la période pré-industrielle a atteint en moyenne + 1,4°C en 2023². Le changement climatique touche déjà durement l'Europe et la France³ : aggravation des chaleurs extrêmes, pénuries d'eau, inondations, feux de forêt..., et provoque des dommages aux biens, des pertes humaines et financières. En raison des émissions passées et actuelles, quelle que soit la réduction des émissions de GES qui pourra être atteinte, le réchauffement se prolongera au moins dans les 20 prochaines années et ses impacts vont s'aggraver.

L'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire à dire le processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu et à ses effets⁴, doit donc être engagée dès maintenant et poursuivie dans le temps.

Le groupe Caisse des Dépôts entend contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat et du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) français.

La présente politique s'applique à l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts, l'Etablissement public et ses filiales consolidées à compter de Janvier 2025. Elle fixe les grands objectifs d'adaptation communs au Groupe et décline ces objectifs et les leviers mobilisables par grands domaines d'activités du Groupe : activités opérationnelles industrielles et de services, activités d'investissement, activités de financement et fonctionnement interne des entités du Groupe.

Elle cherche à répondre aux attentes de transparence introduites par la CSRD.

Elle aborde les dérèglements climatiques principalement comme des risques qui pèsent sur les activités du Groupe et qui doivent être réduits pour protéger son bilan mais aussi comme l'opportunité de proposer des solutions financières et opérationnelles aux clients et partenaires du Groupe pour accroître la résilience de l'économie et des territoires.

Le changement climatique est un enjeu nouveau qui appelle des réponses à construire de toute pièce. Cette première politique d'adaptation est conçue dans le cadre des limites et incertitudes qui caractérisent ce contexte, en particulier :

- l'incertitude sur l'ampleur à venir du réchauffement et de ses impacts,
- l'insuffisance actuelle des données permettant une estimation fine des risques dus au changement climatique à l'échelle pertinente des sites d'opérations, des chaînes d'approvisionnement, des produits et marchés,

¹ https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2024

² <https://wmo.int/publication-series/state-of-global-climate-2023>

³ <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2024-tenir-le-cap-de-la-decarbonation-protoger-la-population/>

⁴ Définition de l'Union européenne, règlement taxonomie

- le manque d'expérience permettant d'établir un lien entre les actions d'adaptation mises en œuvre et le niveau de résilience atteint face à cet enjeu inédit.

Le groupe Caisse des Dépôts considère qu'il est possible et nécessaire de contribuer à l'adaptation dans ce contexte d'incertitude.

La prise en compte des enjeux d'adaptation dans le groupe Caisse des Dépôts s'étend progressivement par grands domaines d'activités. Cette politique est donc assortie de plans d'action et a vocation à être actualisée. En 2024, les plans d'actions couvrent les activités opérationnelles, l'investissement et une partie des activités de prêts. Les plans d'actions du métier de financement sont en cours d'élaboration.

Cette politique est publiée sur le site internet de la Caisse des Dépôts⁵.

⁵ <https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg>

1

Gouvernance, pilotage et association des parties prenantes

La politique d'adaptation du Groupe est pilotée et animée par le service de politique durable du Groupe. Des plans d'action sont élaborés avec les services en charge de la durabilité des directions de la Caisse des Dépôts et de ses filiales et participations stratégiques. Ces plans d'action engagent les entités qui les ont validés.

La politique d'adaptation est liée aux travaux entrepris sur la mesure et la gestion des risques climatiques du groupe Caisse des Dépôts. Elle est partie intégrante de la politique Climat du Groupe, validée par son Comité exécutif et présentée à sa Commission de surveillance. La politique Climat et ses réalisations annuelles sont présentées chaque année à ces instances. La politique d'adaptation est également présentée et discutée au Comité des parties prenantes de la Caisse des Dépôts.

Pour ancrer l'adaptation au changement climatique dans la stratégie et le pilotage du Groupe, l'objectif d'adaptation au réchauffement et ses conséquences :

- est progressivement inscrit dans les lettres d'orientation que la Caisse des Dépôts adresse chaque année aux administrateurs qui la représentent auprès de ses filiales et participations stratégiques,
- est désormais un critère systématique d'évaluation des décisions de financement et d'investissement prises dans le cadre des comités d'engagement du Groupe.

Un suivi de cette politique et des plans d'actions associés est réalisé, en mutualisant autant que possible avec les exigences de transparence introduites par la CSRD.

2

Objectifs de la politique

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à assurer la résilience au changement climatique de ses activités et à contribuer à celle de l'économie et des territoires en créant un « reflexe adaptation » dans toutes ses décisions. Sa politique d'adaptation poursuit **deux objectifs** :

- réduire les risques croissants liés aux impacts du changement climatique qui pèsent sur ses activités directement et indirectement,
- créer de nouveaux services et des solutions financières pour aider ses clients et contreparties à s'adapter au changement climatique.

Dans ses activités financières, la contribution à la résilience de l'économie et des territoires constitue aussi un moyen de réduire ses propres risques en portefeuille.

Ces deux grands objectifs se déclinent selon les axes suivants :

1. Etendre la prise en compte de l'adaptation dans le Groupe
2. Garantir des processus de qualité et des niveaux robustes d'adaptation
3. Mobiliser les leviers et choisir les moments clés d'adaptation les plus pertinents par domaines d'activités
4. Apporter des solutions opérationnelles et financières pour l'adaptation des contreparties

► Axe 1 Etendre la prise en compte de l'enjeu d'adaptation dans le Groupe

La démarche d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts a été lancée en 2022 et s'étend progressivement dans le cadre de plans d'action d'adaptation par grands domaines d'activités⁶ :

- les activités opérationnelles de ses filiales industrielles et commerciales,
- les investissements dans des projets, entreprises et actifs financiers,
- les prêts à l'économie et au développement des territoires.

Le groupe Caisse des Dépôts est très présent dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures dans ses activités tant opérationnelles que d'investissement et de financement. Pour ces actifs, une approche sectorielle est adoptée.

La politique d'adaptation a vocation à couvrir progressivement toutes les activités du Groupe pour lesquelles les risques physiques liés aux dérèglements climatiques sont matériels. Les activités couvertes et exclues par cette politique sont définies à l'échelle des entités.

Dans le cadre de cette politique, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts prend l'engagement d'inclure l'adaptation au changement climatique dans ses activités ; elle en détermine le périmètre et le délai. Cela consiste a minima à :

- identifier et estimer les risques climatiques pesant sur les activités,
- mettre en place progressivement une politique, un plan et des actions d'adaptation,
- s'assurer de la qualité du process d'adaptation et d'un niveau d'adaptation robuste,
- assurer un suivi de l'évolution de ses risques climatiques dans le temps et un pilotage de l'adaptation continu.

L'extension de la politique d'adaptation dans le groupe Caisse des Dépôts est mesurée par des indicateurs de déploiement (voir les engagements en annexe).

⁶ L'adaptation des moyens de fonctionnement interne des filiales opérationnelles est partie intégrante de la politique d'adaptation de leurs activités ; les entités financières l'intègrent à leur politique de RSE.

► Axe 2 Garantir des processus de qualité et des niveaux robustes d'adaptation

Pour agir efficacement dans un contexte d'incertitude, le groupe Caisse des Dépôts s'inspire de cadres de référence permettant de fonder des démarches d'adaptation rigoureuses, pour s'assurer de leur pertinence tant en termes de qualité de processus que de niveau d'adaptation. **Pour cela, il s'est doté de principes d'adaptation que chacune de ses entités s'engage à suivre dans le déploiement de sa démarche d'adaptation.** Ces principes s'appliquent directement aux activités opérationnelles et inspirent les pratiques d'investissement et de financement.

- Les principes portant sur la qualité du processus d'adaptation s'inspirent des critères d'adaptation de la taxonomie européenne et couvrent toutes les activités du Groupe, même celles qui ne sont pas éligibles à la taxonomie.
- La détermination d'actions et plans d'action proportionnés d'adaptation est inspirée par les cadres de bonnes pratiques (GIEC7, banques de développement comme la Banque mondiale8 et la BERD9...). Le Groupe s'appuie aussi sur la notion de trajectoire d'adaptation préconisée par l'Ademe10, pour définir, autant que possible, des démarches d'adaptation progressives par seuils de risques. Le Groupe n'impose pas à ses entités de niveau d'adaptation à atteindre dans le contexte d'incertitude décrit plus haut. Il cherchera à faire le meilleur usage de la Trajectoire de référence pour l'adaptation (TRACC) de la France.

Le Groupe incite par ailleurs les entités qui le composent à s'appuyer sur les référentiels et labels¹¹ portant sur l'adaptation, à l'échelle de l'entreprise ou de ses activités, en fonction de leur nature.

⁷ AR6 WG2 : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf

⁸ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/11/17/the-adaptation-principles-6-ways-to-build-resilience-to-climate-change>

⁹ <https://www.ebrd.com/news/2019/worlds-first-dedicated-climate-resilience-bond-for-us-700m-is-issued-by-ebrd-.html>

¹⁰ méthode TaCCt pour les territoires : <https://tacct.ademe.fr/> et méthode pour les entreprises :

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4737-entreprises-comment-prendre-des-decisions-pour-s-adapter-au-changement-climatique--9791029717987.html>

¹¹ Notamment : méthode Act adaptation, normes Iso 14090, 14091 et 14092, labels immobiliers conformes à la taxonomie européenne...

Les principes d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts

Les entités du groupe Caisse des Dépôts s'engagent à adapter leurs activités afin de maintenir et d'accroître leur résilience au changement climatique. Elles cherchent à travailler avec leurs parties prenantes pour intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des projets et tout au long de leur durée de vie.

- Elles fondent leurs démarches d'adaptation sur des études prospectives de risques physiques liés au changement climatique. Ces études s'appuient sur l'analyse de multiples aléas, si possible à plusieurs horizons de temps, utilisant au moins un scénario de fort réchauffement (RCP/SSP5 8.5) *.
- Elles cherchent à mettre en œuvre et financer des démarches d'adaptation proportionnées et progressives, en privilégiant des mesures robustes, c'est-à-dire pertinentes dans n'importe quel climat futur possible, notamment des mesures sans regret (utiles dès à présent ou à co-bénéfices), flexibles, réversibles, ou prenant des marges de sécurité. Ces politiques proportionnées et progressives visent à éviter de sous-adapter, voire sur-adapter les activités. Les actions d'adaptation peuvent être planifiées dans le cadre de trajectoires d'adaptation.
- Elles cherchent à éviter la maladaptation**, c'est-à-dire des conséquences significativement négatives de leurs actions d'adaptation d'un point de vue environnemental et social.
- Elles envisagent en priorité le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN) et cherchent à identifier leurs co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.
- Elles s'engagent à :
 - mettre en place un pilotage des risques du changement climatique et un suivi de l'adaptation dans la durée, intégré à leurs processus de gestion des risques et de pilotage des activités et investissements,
 - disposer, dans la mesure du possible, de retours d'expérience sur les conséquences des événements climatiques observés et mesurer financièrement les pertes et dommages subis,
 - intégrer les risques d'événements climatiques extrêmes dans leurs plans de prévention et de gestion des crises.
- Elles tiennent compte des plans territoriaux d'adaptation et cherchent à coordonner leurs politiques d'adaptation avec celles des territoires et de leurs parties prenantes***.

Chaque entité du Groupe traduit ces principes dans sa politique ou son plan d'adaptation.

* Les analyses de risques doivent être actualisées pour tenir compte des connaissances scientifiques les plus récentes issues des consensus du GIEC.

** Selon le GIEC (AR6 – WG2) le terme de maladaptation fait référence aux actions susceptibles d'entraîner un risque accru de conséquences néfastes liées au climat, notamment par le biais d'émissions de gaz à effet de serre (GES) accrues, d'une vulnérabilité au changement climatique accrue ou déplacée, de résultats plus inéquitables ou d'une diminution du bien-être, maintenant ou à l'avenir.

*** notamment leurs fournisseurs et réseaux.

► **Axe 3 Mobiliser les leviers d'adaptation et les moments clés les plus pertinents par domaine d'activités**

Les moyens et actions mobilisables pour l'adaptation diffèrent selon la nature des activités des entités du Groupe : activités opérationnelles, investissement, financement. Les actifs réels - immobilier et infrastructures - font en outre l'objet d'une approche sectorielle.

Dans tous les cas, l'estimation des risques physiques liés au changement climatique est un préalable à l'adaptation.

Dans les décisions financières (investissement et financement), l'exclusion de contreparties ou projets très risqués n'est envisagée qu'en dernier recours.

Les engagements pris par les entités du groupe Caisse des Dépôts sont précisés en annexe de ce document.

■ **Filiales opérationnelles et fonctionnement interne**

Les dérèglements climatiques peuvent affecter le fonctionnement des entreprises et menacer leur modèle économique. Les entreprises des services industriels et commerciaux du groupe Caisse des Dépôts s'engagent à déployer progressivement une politique d'adaptation.

Pour identifier les éléments cruciaux de leur modèle d'affaires, elles peuvent, selon la complexité de ce modèle, (diversité de leurs activités, sites et fonctions...), débiter leur process d'adaptation par une analyse de matérialité en risques actuels, conformément aux méthodes de référence¹². Cette étape initiale vise à identifier les enjeux essentiels pour l'entreprise.

- Trois maillons de la chaîne de valeur sont identifiés :
 - amont : chaîne d'approvisionnement
 - opérations décomposées par sites (actifs, process, salariés)
 - aval : produits, clients et marchés

- Points d'attention :
 - La politique d'adaptation doit couvrir les conditions de travail des salariés.
 - Une attention particulière est portée à l'intégration dans les plans d'urgence et de continuité des conséquences des événements climatiques extrêmes ou risques aigus, en particulier par les entreprises du Groupe qui fournissent des services publics essentiels ou gèrent des infrastructures critiques.

■ **Investissement et gestion d'actifs**

Les investisseurs financiers du groupe Caisse des Dépôts sont conscients que les dérèglements climatiques en cours et à venir peuvent impacter le rendement et la valeur des actifs dans lesquels ils investissent. Ils encouragent leurs contreparties (les émetteurs) à connaître et gérer leurs risques climatiques et à mettre en place des politiques d'adaptation.

¹² En France : méthode publique Ocara développée par Carbone 4 avec le soutien de l'Ademe

Ils considèrent que l'adaptation dans l'économie réelle est en général le moyen le plus socialement responsable de réduire les risques en portefeuille.

- Ils s'engagent à mobiliser les leviers les plus pertinents selon leur profil d'investissement, parmi les leviers suivants :

- L'analyse des politiques d'adaptation des contreparties

L'analyse des politiques d'adaptation des contreparties est progressivement incluse dans les analyses ESG des actifs en portefeuille et en pré-investissement. Elle est principalement fondée sur l'étude des documents publiés et fournis par les contreparties, sur l'expertise de la vulnérabilité des différents secteurs économiques et, dans une certaine mesure, sur les estimations réglementaires de risques physiques liés au climat que doivent mener les acteurs financiers (article 29 de la loi énergie climat française et règlement SFDR) à l'échelle de leurs portefeuilles.

- L'engagement avec les contreparties

Les investisseurs du groupe Caisse des Dépôts intègrent progressivement les enjeux d'adaptation dans leur dialogue avec les entreprises et gestionnaires de projets dans lesquels ils investissent. Ils attendent des entreprises une transparence accrue sur leurs risques et politiques d'adaptation, sur la totalité de leur chaîne de valeur.

- L'investissement dans des entreprises qui proposent des solutions d'adaptation

Les investisseurs du Groupe cherchent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions d'adaptation innovantes, notamment via les fonds d'investissement en technologies vertes, en ouvrant leurs thèses d'investissement à cette thématique.

- L'accompagnement des entreprises et des projets

Voir partie 4.

- Points d'attention

- Les sources d'information à la disposition des investisseurs sur les risques et politiques d'adaptation des contreparties restent souvent insuffisantes pour qualifier ces politiques,
- Le dialogue vise donc dans un premier temps surtout à pousser les contreparties à plus de transparence afin de permettre progressivement aux investisseurs d'apprécier leurs risques et leurs politiques d'adaptation,
- L'investissement dans des projets immobiliers et d'infrastructures appelle une appréciation plus poussée des risques et actions d'adaptation requises (voir encadré).

■ Financement à l'économie et aux territoires

Le choix des leviers d'action d'adaptation dans les activités de financement est en cours de réflexion au sein du groupe Caisse des Dépôts.

- Les leviers possibles actuellement identifiés sont :

- le dialogue avec les clients et leurs projets considérés comme risqués,
- l'instauration de conditionnalités d'adaptation dans les critères d'attribution des prêts ,
- le financement de l'adaptation des contreparties et de leurs projets,
- l'accompagnement des contreparties dans leurs démarches d'adaptation.

La politique d'adaptation du Groupe concernant les prêts sera précisée quand les entités de financement du Groupe auront approfondi leurs réflexions et défini des plans d'action, d'ici à 2026

Immobilier et infrastructures

Les actifs immobiliers et d'infrastructure ont une longue durée de vie et seront inmanquablement impactés par les dérèglements climatiques. Le groupe Caisse des Dépôts est fortement présent dans ces secteurs, que ce soit comme opérateur, investisseur ou financeur. Les entités du Groupe présentes dans ces domaines s'engagent à adopter un processus d'adaptation actif par actif depuis l'analyse des risques jusqu'au suivi des actions d'adaptation mises en œuvre, dans le cadre de plans d'adaptation prioritaires définis à l'échelle de leurs portefeuilles.

- Trois moments clés sont identifiés :
 - la conception des nouveaux actifs ,
 - la rénovation programmée des actifs existants,
 - la réparation/reconstruction après les événements météo ayant causé des pertes et dommages.

- Points d'attention :
 - les actions d'adaptation doivent être choisies à l'échelle de chaque actif après une analyse fine de ses risques tenant pleinement compte de ses vulnérabilités,
 - la dépendance des actifs aux risques de leurs territoires et des réseaux (transport, énergie, télécommunication...) doit être appréciée,
 - les événements climatiques extrêmes doivent être prévus dans les plans de gestion des crises, plans d'urgence et plans de continuité,
 - les risques physiques liés au changement climatique ainsi que les plans d'adaptation doivent être pilotés en continu par les opérateurs.

Les entités du Groupe cherchent à travailler avec leurs parties prenantes, notamment avec les acteurs amont du secteur (architectes, promoteurs, constructeurs...), pour intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des projets.

Comme opérateur et comme investisseur, le groupe Caisse des Dépôts

- intègre l'adaptation dans ses choix d'investissement, à l'acquisition et dans la gestion des parcs et portefeuilles d'actifs,
- s'engage à contribuer aux investissements d'adaptation proportionnés aux risques.

Comme financeur, il cherchera à s'assurer que ses contreparties connaissent et gèrent leurs risques mais aussi à faciliter, par l'évolution des gammes de prêts, le financement de leurs actions d'adaptation.

► **Axe 4 Apporter des solutions opérationnelles et financières pour l'adaptation des contreparties et des territoires**

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à répondre aux enjeux des dérèglements climatiques en apportant des solutions de financement et de services pour l'adaptation des territoires, des contreparties et de leurs projets. Il s'implique notamment dans l'adaptation systémique des territoires qui appelle des réponses d'aménagement durable à grande échelle.

■ **Solutions financières et d'accompagnement**

- **l'accompagnement des territoires**

La **Banque des territoires** a initié en 2022 un plan d'action pour accompagner des trajectoires territoriales d'adaptation qualitatives et l'émergence de projets et l'appui à la structuration de projet qu'elle pourra contribuer à financer.

Le plan est doté de 100 millions d'euros de crédits d'ingénierie entre 2022 et 2028 et prévoit de mobiliser des ressources en prêts, des investissements en fonds propres au cas par cas et des consignations à hauteur d'1,2 Md€.

L'ambition est d'apporter une réponse adaptée aux territoires, en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques comme cela est le cas pour les territoires littoraux et d'outre-mer, les montagnes et les villes.

- **l'accompagnements des PME ETI**

Bpifrance, dans son mandat d'accompagnement des entreprises, a créé avec l'Ademe, des outils à proposer aux PME-ETI pour faciliter leur adaptation.

La démarche, lancée en 2024 et déployée largement en 2025, vise à :

1. sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'adaptation vs atténuation,
2. permettre aux entreprises de mesurer leur vulnérabilité face aux principaux risques présents et futurs liés à leur exposition aux conséquences physiques du changement climatique (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur, précipitations, etc),
3. construire leur trajectoire d'adaptation pour renforcer leur résilience.

■ **Solutions opérationnelles**

- **CDC Biodiversité** et la **Société forestière** proposent des services de solutions d'adaptation fondées sur la nature. La **Scet** aide les collectivités territoriales et acteurs locaux notamment pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de maîtrise de la vulnérabilité climatique.

Annexe

Engagements pris par les entités du Groupe

En phase de démarrage et d'extension, la politique d'adaptation est assortie d'objectifs de mise en place des outils et process permettant de prendre en compte l'enjeu d'adaptation, assorties principalement de périmètres et d'indicateurs de délais propres à chaque entité. C'est l'objet du plan d'action d'adaptation du Groupe.

L'atteinte de ces cibles par les entités du Groupe est suivie via trois canaux :

- les circuits de reporting annuel au Groupe,
- les échanges bilatéraux entre entités et le Service de politique durable du Groupe,
- les réunions des conseils d'administration.

Cette première phase de déploiement achevée, les cibles et indicateurs sont appelés à évoluer à partir de 2025 conformément aux exigences de la CSRD. Des cibles de Groupe seront définies.

Engagements à fin 2024

Objectif 1 : réduire les risques croissants liés aux impacts du changement climatique qui pèsent sur ses activités directement et indirectement,

Axe 1 : Etendre la prise en compte de l'adaptation dans le Groupe

- Immobilier

		Etude de risques sur le patrimoine	Mesures et plans et d'adaptation du patrimoine	Prise en compte de l'adaptation dans les acquisitions
	Icade Foncière tertiaire	2023 Actualisation à partir du nouvel outil Bat'Adapt sur R4RE	Engagement à adapter 100 % des actifs risqués d'ici à 2030	2022
	CDC Habitat (bailleur)	Depuis 2020 Evaluation des risques à partir de l'outil interne « diagnostic de performance résilience » DPR	Programme d'adaptation en cours dans le cadre des programmes de travaux et de rénovations en cas de risques élevés identifiés Déploiement des DPR à travers l'attribution d'un accord cadre de 4 ans pour la réalisation de 500 DPR (échéance 2027)	2024 - Préconisations dans les référentiels de construction neuve - Mise à disposition auprès des opérationnels d'un outil de cartographie des risques climat - Recherche de certification NF Habitat Taxinomie - Echanges avec les promoteurs
La Poste Groupe	La Poste Immobilier (exploitation)	2021 Etude de risques	Programme d'adaptation des 50 actifs stratégiques les plus risqués en cours	2023 Préconisations intégrées dans les référentiels de construction

	CNP Assurances (Groupe LBP)	2023 Actualisation de l'étude de risques physiques sur les actifs détenus en directs et en club deal (> 50 %)	A chaque restructuration lourde Proposition de plans d'actions pour atténuer ces risques en cas d'exposition avérée Stratégie en cours de définition	Analyse de risques lors des due diligences
	CDC Invest Immo - Portefeuille en gestion directe ----- - Portefeuille en gestion déléguée	Fin 2022 : analyse de l'exposition des immeubles 2024 : intégration d'une évaluation de la vulnérabilité des immeubles ----- 2024 : intégration des risques climatiques dans le reporting ESG des participations	2025 : définition des immeubles prioritaires et identification des plans d'adaptation. ----- 2024 : sujet progressivement introduit dans les échanges avec les participations	2024 ----- 2025 : progressivement déployé dans les due diligences d'acquisitions
	Caisse des Dépôts (Exploitation)	2023 : cotation des risques du parc et analyse synthétique en cours	1er semestre 2025 : Plan d'actions d'adaptation sur les actifs prioritaires	Engagement pour le 4ème trimestre 2024 : évolution du process de prise à bail (questionnaire d'adaptation transmis aux bailleurs)
	Banque des territoires (Participations minoritaires et gestion déléguée)	2024 Evaluation des risques climatiques	En cours : Alignement sur les critères DNSH adaptation de la taxonomie	2024 Des objectifs (taxonomie, et labels) seront exigés pour les VEFA et CPI et devront être justifiés par les promoteurs, la maîtrise d'ouvrage et/ou ses bureaux d'étude. Ils feront l'objet de pénalités et de retenues sur l'échéancier du projet.

● **Infrastructures**

	Identification des risques en portefeuille	Process d'adaptation du portefeuille	Prise en compte des risques dans les nouveaux actifs
Banque des territoires (participations minoritaires) - Transport et mobilité - Energies renouvelables - Infrastructures numériques	2023 - Estimation de risques financiers réalisée sur un échantillon d'actifs - Test de l'outil interne CDC sur l'ensemble	2024 Dialogue actionnarial sur les actifs les plus risqués d'une valeur de plus de 20 M€ et un taux de participation supérieur à 20 % (Transport et mobilité)	2024 - Analyse taxonomique sur les investissements supérieurs à 2 M€ - Systématique pour les gros projets décidés en comité d'engagement du Groupe. - Intégration progressive des critères ESG incluant les enjeux d'adaptation dans les clauses contractuelles et les pactes d'actionnaires afin d'encadrer le reporting et le dialogue actionnarial

	des portefeuilles 2024 : déploiement de l'outil interne de cotation pour les front offices		
Stoa Participations minoritaires	Etude menée actif par actif	Suivi dans le cadre de la politique RSE	Systematique

● **Filiales opérationnelles**

		Etude de risques	Actions et plans et d'adaptation
Transdev Opérateur de mobilité - 8,8 M de trajets par jour - 19 modes de transport - 19 pays/5 continents		2023 : Etude interne de matérialité des risques physiques	2023 : Elaboration d'un plan d'action par aléas et modes de transport 2024 : Déploiement du plan d'action
Compagnie des Alpes Opérateur de loisirs : - 10 domaines skiables ----- - 12 parcs de loisirs		- domaines skiables : étude d'évolution de l'enneigement jusqu'à 2100 ----- - parcs de loisirs : étude de vulnérabilité	2024 : Intégration systématique des conséquences des études dans les plans d'évolution de l'aménagement des domaines (développement raisonné des installations de neige de culture, remontée des zones dites « front de neige », remplacement des télésièges par des télécabines, déséquipement de glaciers ----- - adaptation des parcs aux jours de forte chaleur : développement d'attraction « indoor », déploiement d'ombrières (parking et file d'attente...)
La Poste groupe	Groupe	2024 : actualisation et extension de l'étude initiale de risques TCFD	Risques sur les actifs immobiliers : La Poste Immo, gestionnaire du patrimoine immobilier de La Poste, intègre l'adaptation dans son plan de travaux (voir plus haut) Risques sur les personnes : plan d'action à actualiser en 2024/2025
	Courier Colis	2023 : étude de risques finalisée + sur deux sites : étude des risques territoriaux (interconnexions, sous-traitants, réseaux et infrastructures, gros clients...)	2023 : plan d'adaptation en cours de structuration 2024 : formalisation du plan
	Géopost	2024 : étude de risques à lancer sur le périmètre européen	2025 : plan d'action à formaliser

Société forestière	- A l'acquisition : grille d'évaluation des risques - Au renouvellement de peuplement : études de sols et projections climatiques	Gestion intégrée : suivi de l'état sanitaire des peuplements, assurance contre les incendies et tempêtes, gestion de crise, choix des essences...
CDC Biodiversité Opérateur de restauration et préservation de la biodiversité		Elaboration d'un plan d'adaptation au 2^{ème} semestre 2024

• **Investissement et gestion d'actifs**

Classes d'actifs	Estimation des risques physiques	Leviers mobilisés pour l'adaptation et calendrier	Investissement dans des solutions d'adaptation
Caisse des Dépôts (gestion des actifs du Fonds d'épargne et du bilan propre)			
Actions cotées + obligations d'entreprises + dette souveraine : 244 Md€ (valeur de marché) Gestion active et directe	2024 : étude qualitative via l'outil interne de cotation Caisse des Dépôts et les documents fournis par les entreprises	2024 Pour les secteurs jugés les plus à risques : > actions : analyse des politiques d'adaptation des sociétés présentant un Say on climate en AG > actions + obligations d'entreprises : dialogue avec les entreprises du plan d'engagement analysées qui n'ont pas d'étude de risques ou de plan d'adaptation satisfaisants > dette souveraine : suivi des politiques d'adaptation des sous-jacents 2025 : intégration de l'adaptation dans le plan d'engagement ciblé climat de l'année	
CNP Assurances			
Titres cotés détenus en direct : env 100 Md€ Gestion active et déléguée	- Etude menée fin 2019 (prestataire). - D'ici 2025 : mise à jour de l'étude	- 5 dialogues sur le climat par an, intégrant systématiquement les risques physiques	
LBP AM et LFDE sous marque Tocqueville Finance			
Actions cotées Env 40 Md€ hors LFDE Gestion active et directe	- outil de cotation interne LBP AM, complété par une analyse qualitative non systématique	2024 - actualisation de la politique d'engagement sur le climat, qui intègre l'adaptation 2024 - engagement auprès des 5 émetteurs les plus à risques	
Fonds de dette - infrastructure : 1,9 Md€ - immobilier : 1,2 Md€ - corporate : 0,65 Md€	Infrastructures : L'étude de risques est demandée à chaque contrepartie.	Infrastructures : déjà intégré à dans la grille de due diligence Immobilier : intégration dans la grille de due diligence en 2024	

CDC Croissance			
Actions de PME cotées de la zone euro : - 170 sociétés 3Md€ d'encours - 4 fonds et 1 Sicav - Gestion active et directe	Modèle interne de score ESG complété par la recherche interne pays/secteurs sur l'ensemble de l'univers d'investissement	- Niveau de risques physiques intégré aux fiches et scores ESG utilisés dans l'analyse des entreprises pour décision d'investissement, dans la valorisation et dans l'identification des sujets d'engagement 2024 : - continuation des travaux sur le modèle de risques Trucost (description complète des implantations physiques des PME en portefeuille) - engagement ponctuel selon le niveau de matérialité pour l'activité de l'entreprise et des risques identifiés	
Bpifrance			
Actions d'entreprises cotées et non cotées - capital-développement : 28 Md€ sous gestion ; 660 participations ; - innovation : 7 Md€ sous gestion ; 380 participations	2025 : déploiement de l'outil interne Bpifrance de cotation des risques auprès des front offices	2023 : risque physique systématiquement intégré en pré-investissement pour les grandes, moyenne et petites entreprises 2025 : élaboration d'un outil d'accompagnement des PME avec l'Ademe	Possible via notamment les fonds FIEE2, Green Venture et SPI

Objectif 2 : créer de nouveaux services et des solutions financières pour aider ses clients et contreparties à s'adapter au changement climatique.

Axe 4 : Apporter des solutions opérationnelles et financières pour l'adaptation des contreparties

- **Plan d'action de la Banque des territoires**

Calendrier de déploiement des offres :

2^{ème} semestre 2023	1^{er} semestre 2024	Début 2025	2025
- offre Littoral et outre-mer	- appui aux situations de gestion post-crise	- offre Montagne - sensibilisation /formation - Offre Villes	- travail sur l'évolution des doctrines de financement

- **Cible de financement**

100 M€ en crédit d'ingénierie entre 2022 et 2028, mobilisation prévue de ressources en prêts, d'investissements en fonds propres au cas par cas et de consignations à hauteur d'1,2 Md€.